

LA LOGE

7 BIS RUE ÉDOUARD BRANLY - 34120 PEZENAS

06.78.77.76.04

ASSO.LALOGES@GMAIL.COM



DOSSIER D'INSCRIPTION  
COURS DE DANSE

SAISON 2022 - 2023

• DOSSIER COMPLET À RAMENER LORS DES PERMANENCES

- Fiche d'inscription remplie + signée pour accord du règlement intérieur (page 5)
- Fiche de droit à l'image remplie et signée (page 6)
- Paiement de l'adhésion : 20 € / élève, selon le moyen de paiement choisi
- Paiement des COTISATIONS, selon l'option de paiement et le.s moyen.s de paiement choisis
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse (*obligatoire chaque année*)

• CLASSES SCÈNE 2022 - 2023

- Inscription à l'audition obligatoire avant le 10 septembre, par mail.

# REGLEMENT INTERIEUR 2022 - 2023



## 1 - L'ÉCOLE DE DANSE

La Loge est une école de danse associative domiciliée au 4 bis rue Léo Thourel, 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE,  
Les cours de danse auront lieu au 7 b rue Edouard Branly, 34120 PEZENAS

## 2 - INSCRIPTION

L'inscription est annuelle, de septembre 2022 à fin août 2023,

**Les cours sont dispensés du Lundi 12 septembre au Samedi 24 Juin**, y compris les jours fériés, et hors vacances scolaires de l'Académie de Montpellier (sauf cas exceptionnels, rattrapage, répétitions etc).

Afin de valider l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir obligatoirement, avant le 1er octobre :

- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un certificat médical (de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de la danse.
- Le règlement des cotisations selon la formule choisie (annuelle, ou mensuelle), Pour les règlements en chèques, merci de nous faire passer la totalité des chèques en début d'année.
- La paiement de l'adhésion pour chaque élève.
- La fiche d'autorisation de droit à l'image.
- La fiche d'engagement pour le spectacle

Tout dossier incomplet entraînera un refus de l'élève en cours à partir du mois d'octobre 2022.

Chaque élève majeur ou tuteur légal de l'élève mineur s'engage à être en possession d'une **assurance Responsabilité Civile et Accidents de la vie** prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.

## 3 - ADHÉSION

Le montant de l'adhésion est fixé à 20 € / élève inscrit pour l'année entière.

L'adhésion devra être réglée en début d'année, indépendamment des cotisations, et ne sera aucunement remboursable.

Ceci afin de palier aux frais courants et exceptionnels tels que : goûters pour les élèves, courriers, impressions des documents, etc...

## 4 - COTISATIONS

Toute année commencée est intégralement due, aucun remboursement ne sera accepté en cas d'abandon de la part de l'élève.

Les paiements, annuels ou mensuels, s'effectuent :

- **Par Carte Bancaire** via HELLO ASSO (année ou mensuel, avec prélèvement automatique)
- **Par Chèque**, encaissé entre le 1er et le 10 de chaque mois (année, trimestre ou mensuel) . *La totalité des chèques doit nous être remise avant le 1er octobre. Inscrire au dos du chèque : Nom et Prénom de l'élève, date d'encaissement,*
- **En Espèce** (année, trimestre ou mensuel, paiement en début de mois),
- Par le biais du **Pass Culture**, plusieurs montants disponibles, à déduire du tarif total.
- Par **chèques ANCV, COUPON SPORT**, qui pourront être déduits du tarif total.

Les paiements mensuels tiennent compte des vacances scolaires, cela correspond à une facilité de paiement, les paiements mensuels sont donc dus dans leur totalité.

**Le Forfait Famille** offre une réduction de 10% sur le montant des cotisations, à partir de 2 membres inscrits du même foyer, hors cours à la carte,

**Un forfait « cours à la carte »** est possible pour les élèves ne souhaitant pas s'engager sur l'année complète, les avantages tels que réductions pour les stages, cours d'été et autres ne seront pas applicables.

### ARTICLE 4.1 - ARRETS

- En cas d'interdiction d'accueillir du public dans les locaux, l'équipe enseignante s'engage à garder un lien pédagogique avec les élèves. Ceci ne donnera pas obligatoirement lieu à un arrêt des paiements.
- Les arrêts définitifs, pour cause de déménagement à plus de 30 km, raisons professionnelles ou raisons médicales, donneront lieu à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de justificatifs.
- En cas d'arrêt pour raison médicale de plus de 30 jours, un remboursement partiel pourra être effectué ou l'élève pourra rattraper ces semaines manquées en suivant un autre cours,

## 5 - TENUE DE DANSE

L'élève doit porter une tenue de **danse adéquate, les cheveux sont attachés**, aucun vêtement de ville ne sera accepté en cours.

**Éveil, Initiation, Cours techniques  
Contemporain & Jazz, Scène :**

Tenue près du corps et confortable, afin de permettre les corrections  
Chaussettes, pieds nus ou pédilles  
Cheveux attachés, pas de bijoux

**Hip-hop & Street Jazz :**

Pantalons baggy acceptés,  
Chaussures propres, réservées au studio, obligatoires  
Cheveux attachés, pas de bijoux

**Cabaret :**

Tenue confortable,  
Talons de danse, pieds nus ou chaussettes



## 6 - COMPORTEMENT DANS LES LOCAUX :

- Les élèves devront arriver 5 minutes avant leur cours, et attendre hors du studio le début de leur cours,
- En cas de retard, le professeur peut refuser l'élève en cours, ou l'accepter en spectateur,
- Pendant toute la durée de leur présence dans et aux abords de l'école, il est demandé aux élèves comme aux parents de veiller à garder le calme, de respecter les lieux, le matériel, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène, applicables à l'ensemble des locaux, dont entre autre l'interdiction de manger dans le studio de danse,
- En cas d'accident grave, les professeurs se réservent le droit d'appeler les pompiers ou autres secours si besoin.
- Les dégradations et les vols à l'encontre de La Loge feront l'objet de réparation financière et de déclaration.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.
- Interdiction de filmer les cours de danse, les répétitions et le spectacle de fin d'année sans accord du professeur concerné.
- Les chorégraphies sont la propriété intellectuelle de l'école, il est interdit de les diffuser sans l'accord du professeur.
- En cas de perte ou de vol, l'école ne pourra être tenue pour responsable.
- Les affaires oubliées et non récupérées pourront être données à une association caritative.
- Les parents devront veiller à ce que le cours ait bien lieu avant de laisser leurs enfants, La Loge n'est responsable des élèves que pendant la durée du cours, et dans les locaux,
- Les parents n'ont pas accès au studio de danse. Les accompagnants des Eveil et Initiation pourront cependant accéder au vestiaire le temps de les changer.
- Les familles pourront rencontrer les professeurs sur rendez-vous et en dehors des heures de cours.

## 7 - ABSENCES

Toute absence doit être justifiée. Après plusieurs absences non excusées, l'élève se verra automatiquement exclure de l'école, sans remboursement possible.

Pour les absences excusées, les cours pourront être rattrapés dans la mesure du possible.

Lors des répétitions du spectacle, si les absences sont trop fréquentes le professeur pourra décider d'enlever une chorégraphie à l'élève.

## 8 - COURS ET NIVEAU

Après les inscriptions, un délai d'un mois est accordé aux professeurs pour remanier ses classes, soit jusqu'aux vacances d'Octobre, dans le but de former des niveaux homogènes. Le professeur se réserve le droit, tout au long de l'année, de changer un élève de cours si le niveau ne lui convient pas.

### 8.1 - CLASSES SCÈNE & CONCOURS

Les classes scène sont destinées aux élèves les plus motivés,

- La participation à l'audition est obligatoire
- En complément de 2 cours techniques minimum (Modern'jazz, Contemporain, Barre au sol, Hip-hop), une dérogation pourra être accordée à l'élève inscrit dans une autre structure de danse, sur justificatif
- Toute absence doit être excusée et justifiée pour motif impérieux
- Les élèves en classe scène participeront à divers événements en plus du gala de fin d'année
- Les danseurs pourront participer à des concours régionaux / nationaux
- Des shooting photo ou vidéo pourront être prévus pour les élèves des classes scène, en studio ou extérieur.

## 9 - SPECTACLES, DÉMONSTRATIONS, PARADES...

Les dates et lieux vous seront communiqués dès que possible,

La participation aux événements peut engendrer des coûts supplémentaires : billetterie, repas, vente de vidéos de spectacles...

Les costumes sont prêtés lors des événements, toute détérioration sera facturée.

Cependant les élèves pourront avoir besoin de « tenues basiques » : sous-vêtements haut et bas noir, blanc, ou chair, une tenue avec un code couleur...

Sauf cas exceptionnels, les élèves participent bénévolement aux représentations.

**Les répétitions sont obligatoires dès lors que l'élève est engagé sur un spectacle.**

## 10 - DROITS À L'IMAGE

Chaque élève majeur ou tuteur/parent de l'élève mineur devra remplir l'autorisation de droit à l'image.

## 11 - INFORMATIONS

Une newsletter vous sera régulièrement envoyée par mail et/ou Whatsapp, merci de veiller à recevoir les mails de [asso.laloge@gmail.com](mailto:asso.laloge@gmail.com),

Il est important que les élèves et leurs parents prennent connaissance de ces informations.

En cas de changements dans vos coordonnées, merci d'en informer rapidement l'école et les professeurs.

Vos données restent confidentielles et ne seront communiquées à aucun tiers.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

L'inscription aux cours de danse, même à la carte, vaut acceptation du présent règlement.

Merci de garder ce règlement intérieur !

# FICHE D'INSCRIPTION

## SAISON 2022 - 2023

UNE FICHE PAR FAMILLE / COURS RÉGULIERS



NOM(S) DE FAMILLE

ADRESSE POSTALE

TUTEUR / PARENT 1

*Contact en cas d'urgence*  
Nom et Prénom + Téléphone +  
adresse mail

TUTEUR / PARENT 2

*Contact en cas d'urgence*  
Nom et Prénom + Téléphone +  
adresse mail

	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	TAILLE DE VÊTEMENT	COURS CHOISIS (VOIR PLANNING)	NOMBRE DE COURS	TARIF
ELEVE 1						
ELEVE 2						
ELEVE 3						
ELEVE 4						
<b>TOTAL TARIF : Élève 1 + Élève 2 + Élève 3 + Élève 4</b>						
<b>RÉDUCTION FAMILLE : A partir de 2 personnes inscrites : 10% du TOTAL TARIF</b>						
<b>TOTAL À RÉGLER = TOTAL TARIF - RÉDUCTION FAMILLE</b>						

### MODE DE PAIEMENT ADHÉSION - Cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Carte Bleue Hello asso	<input type="checkbox"/>	Chèque - noter au dos « adhésion + nom de famille »	<input type="checkbox"/>	Espèces	<input type="checkbox"/>	Autres : ANCV, Pass Culture
--------------------------	------------------------	--------------------------	---	--------------------------	---------	--------------------------	-----------------------------

### OPTION DE PAIEMENT COTISATIONS - Cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Annuel - un seul paiement	<input type="checkbox"/>	Trimestre - 3 paiements : Octobre / Janvier / Avril	<input type="checkbox"/>	Mois - 10 paiements : Inscription + le 5 de chaque mois
--------------------------	---------------------------	--------------------------	--	--------------------------	--

### MOYENS DE PAIEMENT COTISATIONS - Cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Carte Bleue - Hello Asso	<input type="checkbox"/>	Chèque (TOUS les chèques sont remis en début d'année)
<input type="checkbox"/>	Espèces	<input type="checkbox"/>	Chèque ANCV - Coupons Sports
<input type="checkbox"/>	Pass'Culture		

### SIGNATURE DU TUTEUR LÉGAL, ET DE L'ÉLÈVE MINEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date et signature

# FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

Je soussigné(e)

Élève 1 : .....

Élève 2 : .....

Élève 3 : .....

Élève 4 : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Autorise l'association « LA LOGE » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « LA LOGE » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature : .....

## AUTORISATION PAR LE PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR L'ÉLÈVE MINEUR(E)

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur / des mineurs nommé.e.s ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Date et signature du parent ou représentant légal : .....